



Extrait du Collectif Santé Jeunes Aubagne

<https://www.esjaubagne.org/collectif/La-prevention-collective-Methodologie-de-projet>

La prévention collective-Méthodologie de projet

- Actualités - Vie du site et de l'association -



Date de mise en ligne : vendredi 28 avril 2017

Collectif Santé Jeunes Aubagne

Première étape : comprendre la demande

Peu importe le type de prévention (primaire, secondaire ou tertiaire), il est essentiel de comprendre le besoin de la structure qui fait appel à nos services. Parfois, la première demande ne correspond pas aux réels besoins : elle fait généralement suite à une interprétation des faits influencée par l'implication - et donc la subjectivité - du professionnel. Il est nécessaire qu'un oeil extérieur, objectif, puisse observer les faits afin de saisir la problématique et, ainsi, comprendre les besoins.

Pour cela, l'idéal est de rencontrer l'ensemble de l'équipe de professionnels de laquelle émerge la demande. Chacun peut ainsi exprimer son point de vue et le chargé de projet peut obtenir une vision relativement complète de la situation et ainsi la problématiser.

Pour guider la problématisation, trois questions principales :

- ▶ Quel est le constat ?
- ▶ Qu'est-ce qui a déjà été mis en place ? quelles conséquences ?
- ▶ Quels seraient les indicateurs pour observer la disparition/diminution du problème ?

Il est également nécessaire de comprendre quel rôle est attendu par l'équipe pour le chargé de projet. Parfois, il peut être attendu comme un magicien qui va tout régler rapidement or, la prévention est un travail qui prend du temps et les résultats ne sont pas toujours visibles immédiatement : c'est l'idée de la graine que l'on plante et qui pousse avec une temporalité qui lui est propre. Nous sommes ici les jardiniers : nous savons comment planter la graine adéquate mais nous ne pouvons jouer sur le temps.

Deuxième étape : définir l'objectif général

Une fois la problématique établie, il faut ensuite trouver quelle évolution on veut lui apporter. Pour cela, il faut trouver l'objectif global du projet : assez vaste pour contenir toutes les situations mais spécifique à la problématique. Il va donner un cadre et un guide à la construction du projet.

Troisième étape : définir les objectifs opérationnels

L'objectif général est, comme son nom l'indique, vaste et peu précis. Il ne suffit pas à définir un plan d'action. Pour cela, il est nécessaire de définir les objectifs opérationnels du projet : ils sont plus précis et commencent par des verbes d'actions. Ils renvoient à des données observables, sur une durée précise, avec des conditions de réussites clairement énoncées. Ce sont les moyens d'actions.

A partir de ces objectifs - général et opérationnels - le chargé de projet peut commencer à élaborer son plan d'action, séquence par séquence.

Quatrième étape : construire son intervention

Le point de départ de cette étape est de déterminer le concept sur lequel il va falloir travailler en fonction de l'objectif de l'action. La notion des compétences psycho-sociales (CPS) est assez pertinente dans la conceptualisation du projet. Voici la définition qu'en donne l'OMS : « capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement. ».

Il existe 10 CPS :

- Savoir résoudre les problèmes / Savoir prendre les décisions
- Avoir une pensée créative / Avoir une pensée critique
- Savoir communiquer efficacement / Etre habile dans les relations interpersonnelles
- Avoir conscience de soi / Avoir de l'empathie pour les autres
- Savoir gérer son stress / Savoir gérer ses émotions

Ainsi, peu importe le thème de la problématique, toutes ces compétences peuvent y répondre : c'est en cela que les CPS sont aujourd'hui devenues incontournables dans n'importe quelle conceptions de projet. La thématique devient un prétexte pour travailler, en réalité, sur des comportements.

Il ne faut pas que le plan d'action soit définitif mais qu'il reste toujours ajustable en fonction des retours effectués (évaluation diverses : voir cinquième étape).

Comment structurer une action ?

- - trouver l'objectif de la séance
 - conceptualiser l'objectif : sur quoi je veux travailler exactement ?
 - trouver l'outil / la posture / la méthode adaptée
 - prévoir l'évaluation de la séance
 - ne pas oublier d'estimer le temps de l'intervention

Une fois faite, il faut remettre l'action dans le cadre de l'objectif général et vérifier comment elle y répond : l'objectif étant de garder une certaine cohérence et de respecter le cadre que l'on s'est donné lors de la première étape.

Cinquième étape : prévoir son évaluation

L'évaluation est un élément indispensable à un projet. Elle permet de vérifier, ou pas, l'efficacité des actions menées et, surtout, d'adapter son plan d'action à mesure des interventions. Il n'est pas impossible de se tromper lors du diagnostic des besoins : l'évaluation permet alors de revoir les objectifs ou les méthodes du projet afin qu'elles soient plus adaptés au public et/ou aux besoins.

Elle peut être qualitative ou quantitative. Pour une évaluation de l'efficacité du projet, on peut utiliser un questionnaire « anté/post » c'est-à-dire qu'on le fait passer aux participants avant la mise en place des actions et à la fin du projet. Pour la pertinence, une évaluation qualitative à chaque séance est nécessaire : par l'interrogation des participants directement, de l'équipe éducative si elle est présente, ou en fonction des ressentis du chargé de projet.

Sixième étape : l'organisation des interventions

Planifier son action est essentielle dans l'organisation du chargé de projet et de la structure qui l'accueille. Les modalités d'interventions du chargé de projet influencent l'organisation de la structure. Afin d'optimiser l'efficacité du projet, une rencontre préalable au projet avec professionnels qui reçoivent habituellement le public cible est importante à mettre en place. En effet, afin que les interventions soient fluides dans l'organisation, il faut que chacun comprenne les obligations des autres et les enjeux de chaque action. Il est parfois (im)possible pour les professionnels de s'adapter à une demande, c'est la raison pour laquelle il est important de communiquer

efficacement sur le projet.

Septième étape : le bilan

Le bilan doit se faire avec les participants de l'action, qu'ils soient usagers et/ou professionnels. Au-delà du maintien du lien que cela permet, il complète l'évaluation du projet. Il est possible que certains aient pu, à l'occasion des interventions, repérer une autre problématique parfois plus profonde ou juste complémentaire à celle identifiée lors de la première étape. L'objectif du bilan est d'identifier les obstacles et les facilitateurs qui ont pu apparaître au cours de la mise en oeuvre du projet mais aussi d'apprécier les observations des professionnels lors ou à la suite des interventions. C'est souvent l'occasion d'une remise en question, d'un recul sur la situation et, donc, d'une évolution des pratiques de chacun.

Lucie ZIMNY : chargée de prévention Espace Santé Jeunes